



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Date de la convocation :
04 Juin 2020

Date d'affichage :
04 Juin 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.

Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusé ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Vente de l'ancienne Colonie Loubejac en Dordogne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de l'ancienne colonie LOUBEJAC à Villefranche du Périgord, section cadastré AK N° 2 pour une superficie de 3850 m².

La commune de Mazingarbe est propriétaire d'un immeuble au lieudit « Moulin du Pontet » sur la commune de Loubejac en Dordogne depuis 1986.

Ce bâtiment a été acquis afin de proposer des colonies de vacances aux enfants mazingarbois par l'intermédiaire de l'association Temps Libre Vacances, organisateur de vacances à Pont à Vendin.

L'ancienne colonie de Loubejac n'est plus occupée par l'association T.L.V. depuis 2009, et a été mise en vente par la commune depuis cette date. Ce bien dégradé a perdu de sa valeur et nécessite des travaux importants.

En 2019, une partie des terrains attenants ont été vendus à un particulier riverain de l'ancienne colonie au prix de 65 000€.

L'estimation des Domaines à Bordeaux du 20 février 2019 évalue le prix de vente de la partie colonie, cadastrée section AK n°2, à 120 000€. Plusieurs demandes de mandat de vente sans exclusivité sont effectuées auprès des notaires et agences proches de Loubejac au prix de 125 000€, avec négociations possibles.

La vente est compliquée car la région est sinistrée et située dans un secteur avec peu d'activités. Le coût annuel des frais d'entretien est d'environ 7 000€ (frais de gardiennage, entretien des terrains, chauffage, taxe foncière). De plus, les concierges sont âgés et ne souhaitent plus à l'avenir s'occuper du bien.

Le promoteur immobilier (SCI les Siroliers) est intéressé pour acheter cet immeuble bâti, libre de toute occupation, au prix de 120 000€, dont 6 792.46€ d'honoraires de négociation de l'agence à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'achat de l'ancienne colonie Loubejac.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

« Décision Exécutoire » :
Reçue en Sous-Préfecture
le 18. Juin. 20.20.....
Publiée et Notifiée le
23. Juin. 20.20.....

Le Maire,
Laurent Poissant

Décide de vendre le bien « Ancienne Colonie Loubejac », cadastré AK N°2 pour une superficie de 3 850m² au prix de 120 000 Euros T.T.C., dont 6 792.46€ de frais d'agence à un promoteur immobilier (SCI les Siroliers).

Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et ses pièces annexes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

